



*Syndicat SUD-Rail
de la région de Lyon*

Lyon, le 30 Septembre 2019

A l'attention de Monsieur Pascal SIMON
Directeur ESV Rhodanien

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Le 23 Septembre 2019, nous avons été reçus dans le cadre d'une demande de concertation immédiate déclenchée le 20 Septembre 2019. La Direction n'a pas apporté de réponses favorables aux revendications exprimées par notre organisation syndicale.

C'est pourquoi dans ce contexte et conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, **le syndicat SUD-Rail dépose un préavis de grève illimité couvrant l'ensemble des ASCT des résidences de Perrache et Part Dieu et dépendants de l'ESV Rhodanien ainsi que tous les agents amenés à les remplacer,**

A compter du Dimanche 6 Octobre 2019 à 20h00

Ce préavis est motivé par le point suivant :

- **Les roulements de service ASCT prévus pour le SA 2020.**
La délégation réclame des roulements sans coupures, une baisse du temps de travail effectif et de l'amplitude et des roulements avec beaucoup plus de diversité pour éviter la monotonie

Recevez, Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

Pour SUD-Rail : Bastien Ferrari